

Cette deuxième réunion de travail sur l'intégration des IAM dans les corps des ITPE et attachés était présidée par Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire (MGS).

CFDT : Claude Drouglazet, Catherine Ratsivalaka, Marie-Françoise Euzen (IAM)

Le document présenté et commenté à cette occasion est téléchargeable ici :

[http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/statuts/IAM\\_statut\\_reunion\\_27-05-14.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/statuts/IAM_statut_reunion_27-05-14.pdf)

Après la réunion du 6 mars, l'administration a retravaillé sur la répartition et la typologie des emplois tenus entre les IAM option technique et option administrative.

Plusieurs organisations syndicales, dont la CFDT, ont demandé de maintenir un droit d'option pour l'intégration dans les corps des attachés ou des ITPE pour les IAM option administrative qui ont des missions techniques.

La CFDT a attiré l'attention de l'administration sur le pyramidage du corps des IAM : c'est une population jeune, qui a besoin de perspectives de carrière qu'elle n'a pas aujourd'hui, et l'intégration est une solution que nous soutenons.

La DGAFP conditionne l'obtention du troisième niveau de grade pour le corps des ITPE à la fusion avec d'autres corps d'ingénieurs du MEDDE et du MLET (IGN et Météo). L'administration indique que c'est une opportunité pour le corps des ITPE.

Les OS, à l'unanimité, ont insisté sur la distinction à faire entre intégration et fusion de corps d'ingénieurs. Ce n'est ni le même projet ni le même tempo. Il faut lever cette ambiguïté.

Pour la CFDT, nos discussions portent bien sur l'intégration, techniquement facile à réaliser, en prêtant une attention particulière au bon accueil du corps entrant et au déroulement de carrière de l'ensemble des agents du nouveau corps. Après cette intégration, les IAM doivent avoir le même traitement que les agents des corps d'accueil.

Néanmoins, l'administration, pour répondre à la demande de la DGAFP (!!), rencontrera les directeurs généraux de l'IGN et de Météo France.

Réaction de la CFDT : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!!!

La DGAFP est irresponsable en freinant l'intégration des IAM techniques dans le corps des ITPE !

Pour la CFDT, si la DRH du MEDDE ne parvient pas à convaincre la DGAFP d'intégrer les IAM (techniques notamment), ces derniers quitteront les CSN (centres de sécurité des navires) s'ils n'ont pas de réelles perspectives de carrière, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes à la France pour faire respecter ses obligations internationales en matière de sécurité maritime.

La CFDT demande l'intégration immédiate, telle que prévue au début des négociations.

La formation des futurs inspecteurs de la sécurité des navires issus du corps des ITPE ne pose pas de problème. Il faudra néanmoins s'assurer que le quota d'ISN recrutés sur titres soit limité par rapport à ceux issus de l'école. La CFDT rappelle que le recrutement dans le métier ne sera possible que s'il y a des perspectives pour une carrière « Affaires Maritimes ».

La prochaine réunion est prévue en septembre 2014.

**contacts :** Catherine Ratsivalaka [catherine.ratsivalaka@cerema.fr](mailto:catherine.ratsivalaka@cerema.fr)  
Isabelle Meslier (élue CFDT attachée) [isabelle.meslier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:isabelle.meslier@developpement-durable.gouv.fr)  
Patrick Fourmigué (réfèrent CFDT ITPE) [patrick.fourmigue@cerema.fr](mailto:patrick.fourmigue@cerema.fr)